



Parcours d'Ateliers d'Artistes

Appel à participation

Partez à la rencontre des artistes et des artisans larziacois qui vous ouvrent leurs portes, dans leur domicile ou tout autre lieu préalablement défini avec le service culturel, pour vous exposer leur travail ou celui de leurs invités !

Rejoignez le Parcours d'ateliers d'artistes, organisé par la commune de Lardy ! Cet événement, ouvert aux artistes locaux, est destiné à tout artiste dans le domaine de **la création artistique** : professionnel ou amateur, hors loisirs créatifs. Des arts plastiques et visuels aux performances du spectacle vivant : *Photographie, peinture, illustration, sculpture, graff, céramique, verrerie, collage, danse, musique ...*

Ce parcours a pour but de montrer à tous les publics, les œuvres d'artistes, de **faciliter la découverte et la rencontre entre artistes – publics – œuvres et de favoriser les échanges autour de la création artistique**, d'offrir une large visibilité sur la création d'art plastique proposée par les artistes exposant.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- L'originalité de la démarche
- La diversité des expressions artistiques
- Le soin apporté à la présentation des œuvres
- L'homogénéité, la cohérence de la démarche en lien avec le parcours et le territoire

FOURNIR :

- le formulaire d'inscription
- une biographie succincte
- plusieurs photographies des œuvres
- un bref texte de présentation de votre démarche artistique
- une revue de presse, book ou articles (facultatif).
- l'acceptation du règlement de cet appel à candidature.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU PARCOURS D'ATELIERS D'ARTISTES

Merci de bien renseigner tous les champs du formulaire et de joindre toute image nécessaire.

ARTISTE :

NOM
Prénom
Adresse
Date de naissance
Téléphone
Email
Site internet
Page Facebook/Instagram

Êtes-vous :

Amateur

Professionnel

En voie de professionnalisation

EXPOSITION :

Catégorie :

Peinture

Arts Numériques

Photos

Dessin

Sculpture

Verrerie

Graff

Collage

Spectacle vivant :

Autres (précisez)

Avez-vous déjà exposé ? Où et quand ? (Principales dates) :

.....
.....

REGLEMENT DU PARCOURS D'ATELIERS D'ARTISTES

Art 1 / Cadre général

La participation au Parcours d'Ateliers d'Artistes implique l'acceptation du présent règlement. Les artistes participants renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation (en cas de force majeure).

La présence des artistes aux deux journées du Parcours d'Ateliers d'artistes est obligatoire. L'artiste est responsable de ses œuvres et de son matériel dont il assure la surveillance.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou autre dégât. Il appartient à l'artiste d'assurer ses œuvres et matériel auprès des organismes adéquats.

Art 2 / Destination et droits d'auteurs

Les candidatures sont ouvertes à titre individuel ou d'un collectif aux amateurs, artistes en voie de professionnalisation et professionnels.

Les artistes s'engagent à ce que leurs œuvres ne portent pas atteinte à l'image ou à la vie privée d'un tiers, et à ne contenir aucun caractère pornographique, raciste, et incitant à la violence.

Le participant affirme que les œuvres qu'il présente sont ses œuvres originales, et qu'il est détenteur des droits.

Art 3 / Sélection

Les participations seront discutées en commission culturelle (avis consultatif) et sélectionnées par le service culturel de la ville de Lardy.

Les décisions sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Pour faciliter la sélection, le service culturel pourra demander des renseignements complémentaires aux candidats.

Art 4 / Déroulé

- ouverture des inscriptions en avril
- réunion d'informations et de préparation au printemps
- préparation des éléments de communication dont plaquette en juin.
- les artistes participants ont jusqu'à mi-juin pour fournir les éléments de communication qui leur seront demandés (texte de présentation + visuel d'une œuvre, les précisions seront communiquées au moment de la validation de l'inscription).
- en septembre, réunion de préparation et de distribution des éléments de communication
- le Parcours d'Ateliers d'Artistes aura lieu le 1^{er} weekend d'octobre.
- réunion de bilan en novembre

Art 6 / Communication et diffusion

Les artistes participants s'engagent à communiquer autour d'eux, dans leurs cercles de vies, conformément à la répartition effectuée lors de la réunion de septembre. Le service culturel de la ville de Lardy se charge de fournir les affiches, plaquettes et flyers nécessaires.

Les artistes sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leurs œuvres, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la manifestation (promotion, communication, site internet, brochures...).

Art 5 / Vente et responsabilité

La possibilité de vendre au sein du Parcours d'Ateliers d'Artistes est incluse. La responsabilité de la Ville de Lardy n'est pas engagée dans les transactions.

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service culturel de la ville de Lardy pour le Parcours d'Ateliers d'Artistes. Les données collectées seront communiquées aux services culturel et communication de la ville de Lardy. Les données sont conservées pendant 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service culturel de la ville de Lardy : culture@ville-lardy.fr – 01 69 27 14 94 – 70 grande rue 91510 Lardy.